



Section Tir à l'Arc de Rueil

Rueil le : 19 octobre 2010

NOTE D'INFORMATION

Modifications dans la gestion des inscriptions aux concours

1) **Pour les adultes** (sénior, vétéran, super vétéran)

A partir de cette année les archers doivent s'inscrire par leurs propres moyens aux concours.

Les archers seront remboursés deux fois par an en mars et juillet sur présentation de la fiche ci jointe, fiche a renvoyer à Jean Pierre Guignard.

Nota : Le reste des modalités est identique aux définitions établies dans le livret saison 2010/2011 (page 11)

2) **pour les jeunes** (benjamin, minime, cadet, junior)

L'inscription aux concours sera à effectuer auprès de Stéphane Guignard pendant les cours de tir ou par mail et cela un mois avant la compétition.

Une liste des concours où Stéphane sera présent a été distribuée aux jeunes compétiteurs.

Nota : les jeunes peuvent s'inscrire à d'autres concours mais sans la présence de Stéphane lors de ce concours

Le principe de paiement et de remboursement des concours reste inchangé.

Le comité directeur